



PRÉFÈTE DE LA CREUSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Guéret, le mardi 9 décembre 2025

Dates limites pour les inscriptions sur les listes électorales **Élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2026**

La Préfecture de la Creuse rappelle qu'afin de pouvoir participer aux élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2026, tout citoyen devra s'inscrire impérativement sur la liste électorale de sa commune jusqu'au sixième vendredi précédant le scrutin, soit **jusqu'au 6 février 2026**, délai de rigueur.

Cette formalité pourra être effectuée, de façon dématérialisée **jusqu'au 4 février 2026**, sur le site : <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/N47>.

L'inscription sur les listes électorales est indispensable pour pouvoir voter. Elle n'est pas seulement un devoir civique, mais résulte également d'une obligation légale en vertu de l'article L. 9 du Code électoral.

Contact presse - Cabinet de la Préfète

Bureau Départemental de la Communication Interministérielle

Tél service : 05 55 51 58 95

Courriel : pref-communication@creuse.gouv.fr

Préfecture de la Creuse – BP79 – 23011 Guéret Cédex